

Communiqué de presse

Jeudi, 3 avril 2008

Préserver les accords bilatéraux, renforcer la compétitivité fiscale

Priorités de l'association faitière de l'économie suisse

economiesuisse s'engagera avec détermination pour la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. C'est ce qu'a indiqué la Fédération des entreprises suisses lors de sa conférence de printemps à Genève. L'organisation faitière compte par ailleurs continuer de promouvoir l'attractivité fiscale de notre pays, réclame plus de transparence en matière d'infrastructures ainsi qu'une réduction des obstacles aux projets de construction.

Renforcer l'attractivité de la Suisse en matière fiscale

Le président d'economiesuisse, Gerold Bühner, a rappelé que la fiscalité est un facteur essentiel de compétitivité et qu'elle doit en permanence être adaptée à l'évolution internationale. La baisse des taux d'imposition sur les bénéfices consentie par les pays de l'OCDE ces 10 dernières années a fait perdre du terrain à la Suisse. Dans la seule UE, le taux moyen a baissé depuis l'an 2000, passant de tout juste 34% à 27% aujourd'hui. « Compte tenu de la concurrence fiscale acharnée et du temps nécessaire à la mise en œuvre d'une réforme en Suisse, les réflexions doivent commencer aujourd'hui déjà », a expliqué Gerold Bühner, soulignant que cette réforme devait être traitée séparément du différend fiscal avec l'UE. « La souveraineté fiscale des cantons et de la Confédération n'est pas négociable. Pas plus que le secret bancaire ».

Libre circulation des personnes : l'économie ne transigera pas

L'accord sur la libre circulation des personnes est la clef de voûte de nos relations avec l'Union européenne, a déclaré Patrick Odier, vice-président d'economiesuisse. Or, la menace des référendums représente un danger pour la voie bilatérale, alors que l'accord favorise le recrutement du personnel dont les entreprises ont besoin et contribue à la croissance économique. La reconduction de la libre circulation et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie tombent sous le sens. Les milieux économiques s'engageront avec force dans une campagne référendaire.

Plus de transparence et de concurrence en matière d'infrastructures

Le réseau de transports ferroviaire présente des problèmes de capacités. Si les attentes des différentes régions du pays sont grandes, les moyens eux sont limités. Pour Pascal Gentinetta, président de la direction d'economiesuisse, les considérations de politique régionale ne sont pas déterminantes. Il est important en revanche de respecter le cadre financier du fonds FTP destiné aux

infrastructures ferroviaires. economiesuisse réclame en outre davantage de transparence et des outils d'analyse économiques pour que soient favorisés les projets les plus utiles et les investissements les plus efficaces. Une concurrence accrue est aussi souhaitable en matière de trafic de marchandises.

Lever les obstacles aux grands projets de construction

Cristina Gaggini, nouvelle responsable romande d'economiesuisse, a dénoncé les obstacles trop nombreux qui entravent encore la réalisation de grands projets de construction en Suisse : complexité du droit, manque d'harmonisation des règles de construction, pratiques restrictives, longueur des procédures et utilisation trop souvent abusive du droit de recours des organisations de protection de l'environnement. L'harmonisation et la simplification du droit en matière de construction s'imposent.

Nouvelle stratégie d'economiesuisse : poursuite de la mise en œuvre

Le Comité d'economiesuisse a débattu et adopté dans sa séance du 31 mars la nouvelle planification pluriannuelle des activités de l'association. Il s'agit d'une étape supplémentaire de mise en œuvre de la nouvelle stratégie définie l'an passé, qui implique pour l'association la concentration sur ses thèmes prioritaires et des activités de campagne permanente. Le comité a également approuvé à l'unanimité le nouveau règlement des cotisations et le financement du fonds des campagnes. Enfin, economiesuisse se réjouit de voir le nombre de ses membres continuer d'augmenter.

Pour toutes questions :
Urs Rellstab, tél.: 079 669 56 10
urs.rellstab@economiesuisse.ch

Conférence de presse annuelle

Jeudi 3 avril 2008

Seul l'exposé prononcé fait foi

Prévoir d'autres réformes fiscales pour renforcer la position de la Suisse

Considérations sur la situation économique et les priorités de politique fiscale

Gerold Bühler, président d'economiesuisse

Madame, Monsieur,

Permettez-moi de commencer par quelques mots sur economiesuisse. Au cours de l'année écoulée, notre association a adopté une nouvelle stratégie dont la mise en œuvre est en cours. Lundi dernier lors d'une séance spéciale, le Comité a discuté et approuvé la planification pluriannuelle. Conformément à la nouvelle stratégie, cette planification se focalise sur des thèmes clés et implique une activité de campagne permanente. La réorganisation des activités a permis une réduction des coûts de 25 %. A cette occasion, le Comité a également approuvé à l'unanimité un nouveau système de cotisations. Ce dernier se base sur un mode de calcul unique pour l'ensemble des branches et règle le financement du fonds destiné aux campagnes. Jusqu'à maintenant ce dernier était alimenté par un faible nombre de membres importants. Désormais, tous les membres y contribueront. Enfin, economiesuisse se réjouit de voir le nombre de ses membres continuer d'augmenter.

Depuis notre conférence de presse sur les perspectives conjoncturelles, le 7 décembre 2007, les turbulences se sont amplifiées sur les marchés financiers et de l'immobilier. De nombreux observateurs sont aujourd'hui d'accord pour dire que la croissance économique mondiale va ralentir. Sur la base de divers indicateurs, economiesuisse a révisé à la baisse ses prévisions en matière de croissance pour 2008 dès le mois de décembre 2007. La Fédération des entreprises suisses prévoit désormais une croissance se situant entre 1,5 % et 1,7 %. Nous n'avons pas de raison de revoir à nouveau ces prévisions, même au vu de l'incertitude persistante qui caractérise l'économie mondiale. D'aucuns pensent que l'économie mondiale évoluera de manière distincte de celle des États-Unis. Je reviendrai sur ce point plus tard.

Commençons par jeter un œil sur le passé récent : la période de bonne conjoncture dure depuis plus de quatre ans déjà. L'économie suisse a largement bénéficié du dynamisme de la conjoncture mondiale. Cet essor s'explique par l'amélioration de la compétitivité des entreprises, mais aussi par les réformes de politique économique : les accords bilatéraux ont permis aux entreprises helvétiques

d'attirer des travailleurs qualifiés de l'UE. Elles ont ainsi été en mesure de satisfaire la forte demande pour les produits et services suisses. Cela démontre une fois de plus que la mise en place de bonnes conditions-cadre est décisive pour soutenir la prospérité économique et favoriser l'emploi.

La concurrence entre places économiques restera intense à l'avenir, d'où l'importance d'adapter et d'améliorer en permanence les conditions-cadre. Parmi les plus importantes, je mentionnerai des finances publiques solides, une fiscalité attrayante, un accès sans entrave aux marchés étrangers, une concurrence intense, un système de formation et une recherche de qualité et un marché du travail flexible. Dans ce contexte, la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes avec l'UE, menacés par un référendum, revêtent une importance centrale.

Incertitude suite à la crise des subprimes

La crise américaine du crédit et de l'immobilier contamine de plus en plus de branches. On ignore toujours le montant final des corrections de valeur nécessaires et la durée de la crise aux États-Unis. Nous savons d'expérience que les crises immobilières ne sont pas l'affaire de quelques mois, elles sont bien plus longues. Même si le marché de l'immobilier américain est plus liquide et qu'il s'adapte plus rapidement que les marchés d'Europe occidentale, son épurement prendra encore un peu de temps. Le brusque effondrement des marchés immobiliers et financiers américains n'est pas étonnant, les excès y étaient considérables. La crise des « subprimes », qui a depuis longtemps débordé sur d'autres segments du marché financier, affecte l'économie mondiale à plusieurs égards.

Les difficultés rencontrées par divers instituts aux États-Unis et en Grande-Bretagne ont suscité de vifs débats sur le rôle de l'État. J'aimerais dire la chose suivante sur le rôle des banques centrales et de la politique financière des États : les banques centrales doivent faire en sorte que les marchés financiers restent suffisamment liquides. Ceci va de soi, ne serait-ce qu'en vertu de leur mandat légal. Cependant, au-delà des interventions à court terme, leur premier devoir est de veiller à la stabilité de la monnaie. Il faudra observer si, à l'avenir, des mesures seront prises, en particulier aux USA, pour neutraliser l'effet sur la politique monétaire de ces injections de liquidités.

Premièrement, il ne saurait être dans l'intérêt général de l'économie que de telles interventions étatiques créent les conditions d'une future poussée d'inflation. Deuxièmement, on ne saurait accepter, du point de vue de l'économie de marché, que des mesures de soutien étatique décidées à la suite des excès du passé n'entravent l'assainissement des structures de la branche bancaire. Cela serait au contraire compris comme un encouragement à développer des modèles commerciaux hautement risqués. La branche doit affronter elle-même les défis qui se présentent à l'échelle mondiale. Elle doit notamment, cela ne fait pas de doute, corriger des incitations négatives, comme les systèmes de bonus asymétriques. Elle doit aussi tendre à un équilibre entre des modèles de risque mathématiques et une évaluation traditionnelle de facteurs qualitatifs. Accroître la transparence est certes utile, mais des mesures qui consisteraient à élaborer une réglementation étatique de grande ampleur ne combattant que les symptômes ne combleraient pas les attentes.

Lien entre l'économie mondiale et les USA

A la question de savoir si l'économie mondiale peut échapper aux tendances récessives aux États-Unis, on peut affirmer, vu les montants en jeu, que cette théorie est peu réaliste. Bien que la part de l'économie américaine au PIB mondial ait reculé au cours de ces dernières décennies, passant de la moitié à un quart, elle reste importante. Les pays BRIC, par exemple, totalisent de justesse la moitié du PIB des États-Unis. Ces pays ne peuvent manifestement compenser le ralentissement de la croissance américaine. La Chine et d'autres pays émergents sont également confrontés à un léger ralentissement de leur robuste croissance. Les turbulences qui secouent le marché financier américain auront des

conséquences sur l'économie réelle par delà les océans. Elles auront une incidence essentiellement sur les exportations et la propension à investir.

Les entreprises suisses se portent toujours bien, les commandes affluent. Néanmoins, l'économie suisse sentira les effets du ralentissement de la demande mondiale dans le courant de l'année. Une récession n'est pas pour autant à l'ordre du jour. Ce sont avant tout la dynamique des exportations et des investissements qui faibliront. Les entreprises suisses sont bien positionnées et devraient être en mesure de conserver leurs parts de marché malgré la récente appréciation du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar. Il ne faut pas surestimer l'élasticité de la demande par rapport au prix des produits de qualité, des spécialités et des produits de luxe. Au début, la consommation indigène soutiendra la croissance, vu la bonne situation sur le marché de l'emploi.

Une fiscalité attrayante est un moteur pour la croissance

La question de la croissance économique à long terme est étroitement liée à celle des impôts. Une politique fiscale attrayante constitue un moteur pour la croissance en Suisse. Pour rester compétitive face à la concurrence internationale entre les places économiques, la Suisse doit adapter en permanence son système fiscal et en éliminer les désavantages. La politique fiscale est une tâche permanente. Les cantons s'y emploient depuis des années, en réformant leurs systèmes fiscaux. Cela donne des impulsions positives à toute l'économie.

Au niveau fédéral, la réforme de l'imposition des entreprises I de 1997 a surtout apporté des améliorations aux sociétés à grande capitalisation et aux sociétés holding. La réforme de l'imposition des entreprises II a principalement amélioré les conditions-cadre fiscales des PME. Le 24 février 2008, deux requêtes formulées de longue date par l'économie ont été satisfaites : la double imposition économique des dividendes a été atténuée et les transmissions d'entreprise ont été simplifiées.

Au cours des dix dernières années, les taux d'imposition des entreprises ont nettement diminué au sein de l'OCDE et de l'UE. Dans les États de l'UE, le taux d'imposition moyen des personnes morales est passé de 34% en 2000 à un peu plus de 27 % aujourd'hui. En Suisse, le taux d'imposition, de 21,3 % en moyenne, reste bas en comparaison. Néanmoins, la question d'une nouvelle réforme se pose : Que faut-il faire pour maintenir et renforcer l'attrait fiscal de la place économique suisse ? Si nous restons les bras croisés, la tendance à la baisse des taux d'imposition des bénéfices entraînera l'érosion de nos atouts fiscaux. De ce fait, d'autres mesures seront nécessaires à moyen terme aux niveaux fédéral et cantonal. Si on considère le temps qu'il faut pour mettre en œuvre une réforme fiscale en Suisse, surtout au niveau fédéral, il semble évident qu'il faut entamer les préparatifs dès aujourd'hui. Il est réjouissant que le Département fédéral des finances se soit attelé à cette tâche.

Nécessité de réformes fiscales

l'economiesuisse s'intéresse depuis des années à la question de l'imposition des entreprises. Dans le « Concept fiscal pour la Suisse » de 2000, nous proposons déjà des réformes importantes dans ce domaine. La réforme de l'imposition des entreprises II met en œuvre une partie des mesures proposées dans ce document. L'étude « Dynamique fiscale et concurrence internationale : comparaison des principales réformes et implications pour la Suisse », publiée en 2004, a examiné et complété les revendications initiales. Ces études de fond ainsi que la prise en compte des tendances actuelles, nous ont poussés à élaborer un calendrier de réformes. Du point de vue de l'économie, une réforme de la fiscalité des entreprises doit avant tout :

- réduire de manière substantielle les **taux d'imposition des bénéfiques** de toutes les entreprises
- supprimer les **droits d'émission** sur le capital propre et le capital emprunté ;
- **prévoir des mesures techniques** pour renforcer la compétitivité internationale, notamment :
 - **la déduction des pertes** pour les groupes en Suisse
 - la suppression des entraves fiscales pour la **place financière suisse**
- simplifier radicalement la TVA et introduire un taux unique

Dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi, le Conseil fédéral doit élaborer des projets de réforme concrets. En outre, il faut éviter de jouer une réforme contre un autre intérêt légitime, comme l'allègement de l'imposition des familles avec enfants. Les réformes cantonales en vue d'une réduction de l'imposition des bénéfiques et du capital méritent aussi d'être soutenues.

Pour ce qui est de la viabilité financière, la réforme de l'imposition des entreprises l montre qu'il est payant d'améliorer l'attrait fiscal : les recettes fiscales correspondantes sont passées de 8 milliards à plus de 16 milliards de francs. Autrement dit, la politique fiscale constitue, plus que jamais, un investissement dans l'avenir.

Indépendance vis-à-vis de Bruxelles

Certains considèrent que les réformes fiscales à venir doivent dépendre de l'évolution des discussions avec l'UE sur le différend fiscal. Pendant des années, toutefois, la position de l'économie a été élaborée indépendamment des querelles qui opposaient la Suisse à Bruxelles. Nous devons continuer de défendre fermement la souveraineté fiscale suisse, en général, et les régimes fiscaux cantonaux, en particulier. Ces éléments ne sont pas négociables. L'accord de libre-échange de 1972 est clair sur le plan juridique. Il faut éviter de créer des préjudices. La Suisse mène son processus de réformes fiscales de manière autonome. Les facteurs déterminants sont la dynamique internationale et les défis à relever dans ce contexte pour préserver les intérêts nationaux. Le secret bancaire, une protection de la sphère privée légitimée démocratiquement, n'est pas non plus négociable. La Suisse ne doit pas se laisser influencer par les allégations et les manœuvres d'intimidation d'autres États. Fondée sur une relation de confiance entre le citoyen et l'État, notre culture a fait ses preuves également en matière de fiscalité.

Conférence de presse annuelle

Jeudi, 3 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

La libre circulation des personnes est vitale pour notre prospérité

Patrick Odier, vice-président d'economiesuisse

Mesdames et Messieurs,

Nos entreprises accèdent pratiquement sans discrimination au marché intérieur européen et à ses 490 millions de consommateurs. Chaque jour 1 milliard de francs sont échangés avec l'UE et 1 franc sur 3 de notre PIB est réalisé dans l'UE. Ces dix dernières années, les échanges commerciaux ont progressé de 6% par an. C'est dire s'il est absolument vital de consolider et développer les accords bilatéraux avec notre grand voisin.

Accord sur la libre circulation au cœur du dispositif

L'accord sur la libre circulation des personnes, en vigueur depuis 6 ans, constitue la pierre angulaire du dispositif. Il est un élément indispensable au développement de nos entreprises et contribue de manière prépondérante à la prospérité de notre pays, au maintien et à la création d'emplois en Suisse, pour les Suisses.

L'accord, conclu pour une période initiale de sept ans, échoit le 31 mai 2009. Il sera prolongé pour une durée indéterminée, sauf avis contraire de la Communauté européenne ou de la Suisse. C'est à l'Assemblée fédérale qu'il appartiendra de décider de sa reconduction par arrêté fédéral susceptible d'être soumis à référendum. L'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie, qui ont adhéré à l'UE le 1er juillet 2007, peut elle aussi faire l'objet d'un référendum facultatif. En cas de refus, c'est l'édifice tout entier des accords bilatéraux qui pourrait s'écrouler. Pourtant, au regard des avantages de taille que notre pays a retirés de l'accord sur la libre circulation, tant sa reconduction que son extension tombent sous le sens.

Accès à une main-d'œuvre indispensable

La libre circulation est vitale à plusieurs égards. En tout premier lieu car, pour des raisons démographiques, nos entreprises manquent autant de spécialistes que de personnel moins qualifié. Aujourd'hui, un travailleur sur quatre est de nationalité étrangère, une proportion qui atteint même les 40% pour les cadres. Place financière, industrie des machines, chimie, pharma, horlogerie, hôtellerie et

agriculture : tous les secteurs ont besoin de la libre circulation. A titre d'exemple, entre mi-2002 et mi-2006, 5'458 ressortissants de l'UE ont été engagés par des banques et des assurances. Mais la libre circulation ne fonctionne pas à sens unique. Plusieurs milliers de nos concitoyens ont trouvé un emploi ces trois dernières années dans l'UE.

La libre circulation, un détonateur de croissance

Les effets positifs de la libre circulation ne se limitent pas au seul marché du travail. Ils concernent l'économie toute entière. Le Conseil fédéral et les partenaires sociaux sont unanimes : la reprise économique n'aurait pas été aussi forte et durable sans la libre circulation des personnes. Cette formidable impulsion devrait se poursuivre avec l'intégration des pays de l'Est dans l'UE. A elle seule, elle devrait engendrer à moyen terme une hausse supplémentaire exceptionnelle du PIB suisse de 0,2 à 0,5 %, soit 1 à 2 milliards de francs, dont près de la moitié résultera de la libre circulation des personnes.

Immigration, emplois, salaires: bilan positif pour la libre circulation

La libre circulation est très positive en termes de marché du travail et de croissance. Elle modifie aussi en profondeur la composition de la population étrangère vivant en Suisse. Le nombre de ressortissants de l'UE 27/AELE a ainsi augmenté de plus de 3%, alors que celui des citoyens d'autres États, comme la Serbie, la Bosnie ou la Turquie, a diminué. Parmi les ressortissants de l'UE, les plus fortes hausses concernent les Allemands, les Portugais, les Français et les Anglais. L'immigration en provenance des États d'Europe de l'Est qui ont adhéré à l'UE en 2004 est plutôt modérée, comme en témoigne le bilan de la première année¹ : 57 % seulement des autorisations de séjour de longue durée (permis B) ont été sollicitées, principalement dans les secteurs à forte activité saisonnière comme l'agriculture, la restauration, l'hôtellerie ou le tourisme.

Soyons clairs sur un point essentiel : la libre circulation n'a provoqué aucun phénomène d'immigration massive, ni de pression sur les salaires ou de tourisme social. Tels sont les faits après 6 années d'expérience. Les mesures d'accompagnement fonctionnent à satisfaction. Des mesures supplémentaires ne sont pas nécessaires et ce, pour trois raisons. En premier lieu, la libre circulation n'est pas une porte ouverte à tout un chacun. Il faut un contrat de travail valide ou exercer une activité indépendante pour en bénéficier. Deuxièmement, les étrangers n'ont pas remplacé les Suisses. Les secteurs qui ont connu un fort afflux de main-d'œuvre étrangère ont également créé davantage d'emplois pour les salariés suisses. En équivalent plein temps, quelques 180 000 emplois ont vu le jour en 2006 et 2007. D'une manière générale, le chômage a fortement reculé ces dernières années pour atteindre 2.6 %², l'un des taux les plus bas en Europe. Et enfin, les salaires n'ont pas été revus à la baisse, au contraire. Les salaires les moins élevés ont même globalement progressé plus que la moyenne, soit de plus de 3% depuis 2002.

De nouveaux partenaires, en toute sécurité

Il s'agit maintenant d'accueillir deux nouveaux partenaires qui ont rejoint l'UE le 1er janvier 2007, à savoir la Bulgarie et la Roumanie. La Suisse a négocié un deuxième protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes. A compter de son entrée en vigueur, la Suisse maintiendra pendant 7 ans des restrictions d'accès au marché du travail : contingents, priorité aux travailleurs indigènes, contrôle préalable des salaires et des conditions de travail. Ces mesures s'appliqueront aussi aux prestations de service transfrontalières de durée limitée dans plusieurs secteurs tels que la construction, le second œuvre, l'horticulture, la sécurité et le nettoyage industriel. A la fin de cette période transitoire, une clause de sauvegarde entrera en vigueur. Des contingents pourront ensuite être réintroduits pendant 3 ans en cas d'afflux migratoire supérieur à la moyenne en provenance de

¹ De juin 2006 à mai 2007

² Taux désaisonnalisé, fin 2007

Bulgarie et de Roumanie. Au final, ce n'est donc pas avant 2019 au plus tôt que la libre circulation agira pleinement. Seuls les travailleurs possédant un contrat de travail pourront bénéficier de la libre circulation. Le « tourisme social » ou une hausse de la criminalité sont exclus.

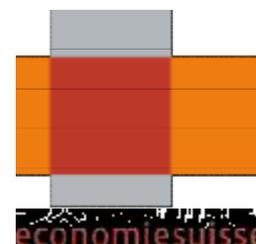
Bulgarie et Roumanie : des marchés d'avenir

L'extension des accords bilatéraux et de la libre circulation des personnes offre aux entreprises suisses un accès privilégié à des marchés en plein essor. La Bulgarie et la Roumanie affichent des taux de croissance de 5 - 6 % en moyenne annuelle depuis 2001. Et, depuis leur adhésion à l'UE, la demande de biens et de services de qualité s'est encore accrue. Nos entreprises en ont déjà profité. J'en veux pour preuve que les échanges entre notre pays et les deux nouveaux membres de l'UE ont augmenté de 15% en moyenne par an dans les cinq dernières années. Rappelons aussi que la Suisse a enregistré avec les pays d'Europe de l'Est un excédent commercial de près de 2 milliards de francs en 2007. Le volume d'échange avec ces pays est d'ailleurs supérieur à celui avec la Chine.

Confirmer les accords bilatéraux, une évidence

Nous avons ainsi passé en revue les retombées positives de l'accord sur la libre circulation des personnes. L'enjeu dépasse toutefois son champ d'application. Les accords bilatéraux sont en effet pour la plupart liés sur le plan juridique par la clause guillotine. En cas de refus de reconduire ou d'étendre l'accord sur la libre circulation des personnes, d'autres accords bilatéraux essentiels pourraient être remis en cause. La voie bilatérale, qui a fait ses preuves et a été plébiscitée à plusieurs reprises en votation populaire, serait menacée, avec des conséquences difficilement mesurables pour l'économie suisse.

Poursuivre la voie bilatérale en reconduisant et en étendant l'accord sur la libre circulation des personnes est donc tout simplement une nécessité. Les milieux économiques vont s'engager avec force et détermination en faveur des accords bilatéraux en cas de référendum.



Conférence de presse annuelle

Jeudi, 3 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

La libre circulation des personnes est vitale pour notre prospérité

Patrick Odier, vice-président d'economiesuisse

Mesdames et Messieurs,

Nos entreprises accèdent pratiquement sans discrimination au marché intérieur européen et à ses 490 millions de consommateurs. Chaque jour 1 milliard de francs sont échangés avec l'UE et 1 franc sur 3 de notre PIB est réalisé dans l'UE. Ces dix dernières années, les échanges commerciaux ont progressé de 6% par an. C'est dire s'il est absolument vital de consolider et développer les accords bilatéraux avec notre grand voisin.

Accord sur la libre circulation au cœur du dispositif

L'accord sur la libre circulation des personnes, en vigueur depuis 6 ans, constitue la pierre angulaire du dispositif. Il est un élément indispensable au développement de nos entreprises et contribue de manière prépondérante à la prospérité de notre pays, au maintien et à la création d'emplois en Suisse, pour les Suisses.

L'accord, conclu pour une période initiale de sept ans, échoit le 31 mai 2009. Il sera prolongé pour une durée indéterminée, sauf avis contraire de la Communauté européenne ou de la Suisse. C'est à l'Assemblée fédérale qu'il appartiendra de décider de sa reconduction par arrêté fédéral susceptible d'être soumis à référendum. L'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie, qui ont adhéré à l'UE le 1er juillet 2007, peut elle aussi faire l'objet d'un référendum facultatif. En cas de refus, c'est l'édifice tout entier des accords bilatéraux qui pourrait s'écrouler. Pourtant, au regard des avantages de taille que notre pays a retirés de l'accord sur la libre circulation, tant sa reconduction que son extension tombent sous le sens.

Accès à une main-d'œuvre indispensable

La libre circulation est vitale à plusieurs égards. En tout premier lieu car, pour des raisons démographiques, nos entreprises manquent autant de spécialistes que de personnel moins qualifié. Aujourd'hui, un travailleur sur quatre est de nationalité étrangère, une proportion qui atteint même les 40% pour les cadres. Place financière, industrie des machines, chimie, pharma, horlogerie, hôtellerie et

agriculture : tous les secteurs ont besoin de la libre circulation. A titre d'exemple, entre mi-2002 et mi-2006, 5'458 ressortissants de l'UE ont été engagés par des banques et des assurances. Mais la libre circulation ne fonctionne pas à sens unique. Plusieurs milliers de nos concitoyens ont trouvé un emploi ces trois dernières années dans l'UE.

La libre circulation, un détonateur de croissance

Les effets positifs de la libre circulation ne se limitent pas au seul marché du travail. Ils concernent l'économie toute entière. Le Conseil fédéral et les partenaires sociaux sont unanimes : la reprise économique n'aurait pas été aussi forte et durable sans la libre circulation des personnes. Cette formidable impulsion devrait se poursuivre avec l'intégration des pays de l'Est dans l'UE. A elle seule, elle devrait engendrer à moyen terme une hausse supplémentaire exceptionnelle du PIB suisse de 0,2 à 0,5 %, soit 1 à 2 milliards de francs, dont près de la moitié résultera de la libre circulation des personnes.

Immigration, emplois, salaires: bilan positif pour la libre circulation

La libre circulation est très positive en termes de marché du travail et de croissance. Elle modifie aussi en profondeur la composition de la population étrangère vivant en Suisse. Le nombre de ressortissants de l'UE 27/AELE a ainsi augmenté de plus de 3%, alors que celui des citoyens d'autres États, comme la Serbie, la Bosnie ou la Turquie, a diminué. Parmi les ressortissants de l'UE, les plus fortes hausses concernent les Allemands, les Portugais, les Français et les Anglais. L'immigration en provenance des États d'Europe de l'Est qui ont adhéré à l'UE en 2004 est plutôt modérée, comme en témoigne le bilan de la première année¹ : 57 % seulement des autorisations de séjour de longue durée (permis B) ont été sollicitées, principalement dans les secteurs à forte activité saisonnière comme l'agriculture, la restauration, l'hôtellerie ou le tourisme.

Soyons clairs sur un point essentiel : la libre circulation n'a provoqué aucun phénomène d'immigration massive, ni de pression sur les salaires ou de tourisme social. Tels sont les faits après 6 années d'expérience. Les mesures d'accompagnement fonctionnent à satisfaction. Des mesures supplémentaires ne sont pas nécessaires et ce, pour trois raisons. En premier lieu, la libre circulation n'est pas une porte ouverte à tout un chacun. Il faut un contrat de travail valide ou exercer une activité indépendante pour en bénéficier. Deuxièmement, les étrangers n'ont pas remplacé les Suisses. Les secteurs qui ont connu un fort afflux de main-d'œuvre étrangère ont également créé davantage d'emplois pour les salariés suisses. En équivalent plein temps, quelques 180 000 emplois ont vu le jour en 2006 et 2007. D'une manière générale, le chômage a fortement reculé ces dernières années pour atteindre 2.6 %², l'un des taux les plus bas en Europe. Et enfin, les salaires n'ont pas été revus à la baisse, au contraire. Les salaires les moins élevés ont même globalement progressé plus que la moyenne, soit de plus de 3% depuis 2002.

De nouveaux partenaires, en toute sécurité

Il s'agit maintenant d'accueillir deux nouveaux partenaires qui ont rejoint l'UE le 1er janvier 2007, à savoir la Bulgarie et la Roumanie. La Suisse a négocié un deuxième protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes. A compter de son entrée en vigueur, la Suisse maintiendra pendant 7 ans des restrictions d'accès au marché du travail : contingents, priorité aux travailleurs indigènes, contrôle préalable des salaires et des conditions de travail. Ces mesures s'appliqueront aussi aux prestations de service transfrontalières de durée limitée dans plusieurs secteurs tels que la construction, le second œuvre, l'horticulture, la sécurité et le nettoyage industriel. A la fin de cette période transitoire, une clause de sauvegarde entrera en vigueur. Des contingents pourront ensuite être réintroduits pendant 3 ans en cas d'afflux migratoire supérieur à la moyenne en provenance de

¹ De juin 2006 à mai 2007

² Taux désaisonnalisé, fin 2007

Bulgarie et de Roumanie. Au final, ce n'est donc pas avant 2019 au plus tôt que la libre circulation agira pleinement. Seuls les travailleurs possédant un contrat de travail pourront bénéficier de la libre circulation. Le « tourisme social » ou une hausse de la criminalité sont exclus.

Bulgarie et Roumanie : des marchés d'avenir

L'extension des accords bilatéraux et de la libre circulation des personnes offre aux entreprises suisses un accès privilégié à des marchés en plein essor. La Bulgarie et la Roumanie affichent des taux de croissance de 5 - 6 % en moyenne annuelle depuis 2001. Et, depuis leur adhésion à l'UE, la demande de biens et de services de qualité s'est encore accrue. Nos entreprises en ont déjà profité. J'en veux pour preuve que les échanges entre notre pays et les deux nouveaux membres de l'UE ont augmenté de 15% en moyenne par an dans les cinq dernières années. Rappelons aussi que la Suisse a enregistré avec les pays d'Europe de l'Est un excédent commercial de près de 2 milliards de francs en 2007. Le volume d'échange avec ces pays est d'ailleurs supérieur à celui avec la Chine.

Confirmer les accords bilatéraux, une évidence

Nous avons ainsi passé en revue les retombées positives de l'accord sur la libre circulation des personnes. L'enjeu dépasse toutefois son champ d'application. Les accords bilatéraux sont en effet pour la plupart liés sur le plan juridique par la clause guillotine. En cas de refus de reconduire ou d'étendre l'accord sur la libre circulation des personnes, d'autres accords bilatéraux essentiels pourraient être remis en cause. La voie bilatérale, qui a fait ses preuves et a été plébiscitée à plusieurs reprises en votation populaire, serait menacée, avec des conséquences difficilement mesurables pour l'économie suisse.

Poursuivre la voie bilatérale en reconduisant et en étendant l'accord sur la libre circulation des personnes est donc tout simplement une nécessité. Les milieux économiques vont s'engager avec force et détermination en faveur des accords bilatéraux en cas de référendum.

Conférence de presse annuelle

Jeudi, 3 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

Infrastructures : plus de transparence et de concurrence

Pascal Gentinetta, président de la direction

Mesdames et Messieurs,

Des infrastructures de transport modernes et fonctionnelles sont un élément déterminant de compétitivité et donc de prospérité. Les réseaux suisses sont bien développés mais ils touchent par endroits à leurs limites. Ailleurs, on observe des surcapacités. Ces problèmes de capacités doivent être résolus dans le cadre d'une politique financièrement et économiquement judicieuse. Car si les attentes des différentes régions du pays sont grandes, les moyens eux sont limités. Il ne nous appartient pas de déterminer quels projets doivent l'emporter. Nous demandons en revanche que le processus décisionnel soit plus transparent et basé sur des analyses économiques dont les critères soient identiques pour tous les projets.

Respecter le crédit-cadre décidé par le peuple

Nous estimons qu'il est absolument nécessaire de respecter le crédit-cadre de 30,5 milliards de francs du fonds destiné aux grands projets ferroviaires. Ce montant respectable approuvé par le souverain en 1998 sert à financer Rail 2000, les NLFA, le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau européen à grande vitesse et la protection contre le bruit le long des voies ferrées. Or, les décisions du Parlement relatives aux raccordements aux lignes à grande vitesse laissent entrevoir, dans le cadre de ZEB, une nouvelle avalanche de revendications régionales aux conséquences imprévisibles sur les plans financiers et du trafic. Quant à financer séparément les coûts supplémentaires de la NLFA, à assouplir la limite des avances ou à retarder les remboursements, ce sont des pis-aller qui entraîneraient inmanquablement un gonflement du fonds FTP, voire son surendettement.

Explosion des coûts du social en tant qu'épée de Damoclès

Parallèlement au respect du cadre financier, nous demandons aussi davantage de transparence pour que soient favorisés les projets les plus utiles et les investissements les plus efficaces. Le secteur des transports n'est pas le parent pauvre en matière de dépenses publiques. A l'instar de l'ensemble des dépenses de l'État, les dépenses de transport ont augmenté dans une proportion supérieure à la croissance économique et au renchérissement entre 1990 et 2004. En valeur annuelle, l'augmentation s'est chiffrée à 3,1%. Cette évolution tient principalement à la forte hausse des dépenses en faveur du

rail, alors que de leur côté les ressources affectées aux routes ont connu une croissance modérée. Aujourd'hui, le problème des investissements ferroviaires n'est donc pas lié au manque de moyens. Le risque existe en revanche que le domaine des infrastructures figure parmi les victimes de l'évolution financière des assurances sociales. La croissance des dépenses du domaine social a été, est et sera en effet nettement supérieure à la moyenne. Si rien n'est fait pour entraver cette évolution, les dépenses sociales continueront de rogner la part des budgets publics allouée aux autres groupes de tâches, et parmi eux le secteur des transports. Si l'on veut éviter que dans vingt ans l'État ne fasse pratiquement plus que du social et maintenir une capacité d'investissement dans les infrastructures ou la formation, il faudra bien se résoudre à empoigner le problème des dépenses sociales. Il faut commencer dans les délais nécessaires avec une sixième révision de l'AI freinant davantage encore la hausse des dépenses. Cela est dans l'intérêt de tous les autres domaines de tâche.

Absence de transparence pour définir les priorités

Outre l'aspect structurel lié à l'explosion des coûts sociaux limitant les moyens à disposition des autres groupes de tâche, le respect du cadre financier des grands projets ferroviaires implique de définir des priorités. Or, le Parlement ne dispose aujourd'hui pas des outils nécessaires lui permettant de faire des choix éclairés, notamment en ce qui concerne la rentabilité des projets sur le plan de l'exploitation, la valeur ajoutée des projets au niveau socio-économique général, la fonctionnalité du réseau (surcharges, goulets d'étranglement, développement) ainsi que les priorités temporelles. Ainsi, aujourd'hui, alors qu'on est prêt à voter des crédits se chiffrant en centaines de millions, voire en milliards de francs, les décideurs politiques ne connaissent pas même les taux de remplissage de différentes lignes ferroviaires sur la base d'une analyse garantissant la comparabilité.

Depuis un certain temps déjà, notre association réclame de meilleurs outils d'analyse dans le domaine des infrastructures. Le problème est d'ailleurs bien connu dans le secteur des transports, puisque la Litra et le TCS se sont joints il y a trois ans à Economiesuisse pour demander au DETEC de travailler à combler ces lacunes et faire toute la transparence pour permettre de meilleures décisions politiques. Depuis, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a certes livré un rapport intermédiaire offrant une meilleure compréhension du financement des transports, mais ce n'est de loin pas suffisant. L'exemple des coûts d'infrastructure de la Poste montre qu'il ne sert à rien de faire de la rétention d'information et que seules des analyses économiques circonstanciées sur la base d'informations transparentes permettent de faire de grands pas en avant.

Des informations plus objectives pour éviter les disputes régionales

Faute d'informations plus objectives, les débats parlementaires relatifs au fonds FTP risquent de provoquer un dérapage financier ou de susciter des rancoeurs régionales. En effet, le Parlement pourrait accepter toutes les demandes et faire exploser le cadre financier. Ou alors, des alliances de circonstances pourraient favoriser certains projets ou régions aux dépens des autres. Dans les deux cas, le rapport coût-utilité des investissements risque de ne pas être optimal.

Partant du principe qu'il convient d'avancer dans la réalisation des NLFA, sans quoi de nouveaux coûts risquent d'apparaître, les ressources encore disponibles du fonds FTP devraient financer les projets qui auront pu être définis comme réellement prioritaires à la lumière d'une meilleure transparence. Les projets qui n'auront pu être financés dans le cadre du fonds FTP ne seront pas oubliés, mais ils devront être mis en route plus tard et financés par le biais des investissements ordinaires.

Plus de concurrence et autorité de régulation

Parallèlement à ces aspects de transparence, il conviendrait de poursuivre la libéralisation dans le domaine du transport ferroviaire des marchandises. La 2e réforme des chemins de fer a pris du retard. Une concurrence accrue contribuerait à améliorer le rapport prix - prestations. Elle devrait être couplée avec l'institution d'une autorité de régulation véritablement indépendante. Cela aiderait aussi à mieux

rentabiliser les importants investissements consentis au titre des NLFA et à augmenter le transfert de la route au rail.

A cet égard, la réforme du prix des sillons – une revendication de longue date d'economiesuisse – pourrait mettre fin à des incitations erronées. La politique des prix actuelle oblige la Confédération à injecter d'importantes subventions pour favoriser le transfert modal. Il en va de 1,6 milliard de francs pour les années 2011-2018 dont on ignore, faute de transparence suffisante chez CFF Cargo, s'ils ne se perdent pas dans les affaires fortement déficitaires à l'étranger. Ces sommes, ou une partie d'entre elles, seraient sans doute plus utiles pour des investissements d'infrastructures, et non de consommation.

En conclusion

economiesuisse soutient la stratégie globale consistant à poursuivre la réalisation des NLFA et à améliorer le trafic des voyageurs et le système des nœuds. Le fonds FTP est amené à financer des dépenses d'investissement qui, en soi, apportent une valeur ajoutée économique.

Notre fédération n'a pas la prétention de définir quels sont les projets indispensables, urgents ou secondaires en matière d'infrastructures ferroviaires. Toutes les revendications régionales sont honorables. Certaines infrastructures peuvent sembler indispensables – et elles le sont peut-être – mais une analyse plus approfondie devrait le confirmer.

Nous ne sommes pas à une année près dans le dossier des infrastructures ferroviaires. C'est pourquoi nous invitons le Parlement à exiger les outils supplémentaires pour faire toute la transparence en matière de taux de remplissage des lignes ainsi que de leur rentabilité respective. Ce faisant, on facilitera la prise de décision.

Conférence de presse annuelle

Jeudi, 3 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

Faciliter les projets d'investissement pour renforcer la compétitivité

Cristina Gaggini, directrice romande

Mesdames et Messieurs,

La réalisation de grands projets de construction en Suisse est un véritable parcours du combattant. Les causes sont nombreuses : complexité du droit et manque d'harmonisation des règles de construction sur le plan suisse, pratiques restrictives, longueur des procédures et utilisation trop souvent abusive du droit de recours de la part d'organisations de défense de l'environnement. Ces nombreux obstacles provoquent une explosion des coûts, à charge des investisseurs mais au final aussi de la population. Il est nécessaire d'améliorer rapidement la situation, en cherchant un juste milieu entre les impératifs économiques et écologiques. Il en va de la compétitivité de notre pays au plan international.

Complexité du droit et manque d'harmonisation

La liste des obstacles à franchir pour réaliser un projet de construction en Suisse est longue, très longue. Les investisseurs doivent d'abord composer avec la diversité des systèmes de réglementation des constructions et de l'aménagement du territoire : au total, 26 lois cantonales et quelque 3'000 règlements communaux. Qui plus est, les définitions, les mesures et les normes diffèrent d'un canton à l'autre. Enfin, les procédures d'aménagement du territoire ne sont pas partout les mêmes. En 2003 déjà, l'Office fédéral du développement territorial estimait que cela engendre chaque année des coûts entre 2,4 et 6 milliards de francs.

Du point de vue de la compétitivité de notre pays, la situation est pour le moins grave. C'est pourquoi economie suisse et les organisations économiques, dont les chambres de commerce, soutiennent tout projet allant dans le sens d'une simplification du droit et d'une harmonisation des pratiques cantonales. Un concordat intercantonal et une révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire seraient de bonnes solutions.

Droit de recours : un obstacle supplémentaire

A cette situation déjà complexe pour les investisseurs s'ajoute le risque élevé de devoir faire face à de multiples recours provenant de privés ou d'organisations de protection de l'environnement. Il ne s'agit

pas ici de contester en bloc le droit de recours des associations mais d'en dénoncer l'usage abusif. Il est pour le moins étonnant que des projets acceptés en votation populaire puissent faire l'objet de tels recours. Ou que les déposants monnaient le retrait de recours.

La réalisation d'un centre Ikea à Genève est un cas d'école. La lenteur des procédures a contraint la société à s'installer dans le canton de Vaud. Un succès économique pour nos voisins vaudois, un important manque à gagner en termes de recettes fiscales et d'emplois pour Genève. Mais là où le bât blesse, c'est que 30 à 40% des voitures ont des plaques genevoises. On ne peut pas dire qu'en termes d'environnement ce soit une réussite pour les recourants ! Quant au centre de Genève, il verra enfin le jour après sept longues années de procédures, dont deux années d'opposition, d'aller et retours au Tribunal administratif et au Tribunal fédéral qui auront coûté 4,5 millions de francs à l'entreprise !

Prenons un autre exemple. Pour son centre commercial West-Side à Berne, Migros a également dû faire preuve de patience : entre les recours successifs déposés et malgré un vote populaire approuvant le projet, il aura fallu 10 ans pour que le centre voit le jour en octobre prochain.

En 2004, Franz Jaeger, professeur à l'Université de Saint-Gall, estimait, de manière prudente, que les projets de construction bloqués en Suisse en raison d'opposition correspondaient à un montant global d'environ 20 à 25 milliards de francs. Et si l'on tient compte encore des investissements induits, la somme passe à environ 30 à 35 milliards de francs. A cela, il faut encore ajouter les années perdues et les surcoûts qui en découlent, les frais de procédures et parfois les compensations financières versées aux organisations qui monnaient le retrait de leurs recours. De nombreux investisseurs n'ont pas les reins assez solides et jettent l'éponge. Le dommage économique qui en résulte est énorme. C'est également une perte pour la population qui se voit ainsi privée de prometteuses réalisations.

Des corrections s'imposent

Face à l'abus manifeste de certaines associations, des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées. Grâce à ces réactions, et suite à l'adoption de l'initiative parlementaire Hoffmann, des modifications de loi sont entrées en vigueur en 2007. D'autres motions et initiatives sont actuellement débattues au Parlement ; elles vont dans la bonne direction. L'initiative populaire du PRD « Droit de recours des organisations : assez d'obstructionnisme – plus de croissance pour la Suisse ! » va elle aussi dans la bonne direction. Mais elle ne concerne qu'une partie de la problématique. Nous aurions préféré un contre-projet qui supprime aussi les autres entraves aux projets d'investissement. En effet, des problèmes considérables subsistent et des améliorations supplémentaires sont indispensables. Il convient notamment de :

- mieux pondérer les intérêts économiques et écologiques
- exclure du droit de recours les projets respectant les prescriptions en matière de construction et conformes à l'affectation de la zone ou les projets ayant une légitimité démocratique
- augmenter de manière importante les valeurs-seuil déclenchant une étude d'impact sur l'environnement dans le cas des parkings pour des centres commerciaux
- autoriser des mesures de protection de l'environnement uniquement lorsqu'elles sont efficaces et représentent un rapport coût-utilité approprié.

Afin de maintenir l'attractivité de notre pays et favoriser la réalisation de projets porteurs d'avenir, il est absolument nécessaire de simplifier et d'harmoniser le droit en matière de construction.